



RAPPORT BILAN DE LA CNSCOM-COOP-CA 2019-2024



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I-PRESENTATION DE LA CNSCOM.....	4
II-LES ACQUIS : ACTIVITES REALISEES DURANT LES CINQ ANS (NOVEMBRE 2019- NOVEMBRE 2024)	7
III-DEFIS ET PERSPECTIVES.....	12
3-1- Défis.....	12
3-2- Perspectives	12
CONCLUSION.....	13

INTRODUCTION

La Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali (CNSCOM-COOP-CA) a été portée sur les fonts baptismaux le 17 novembre 2019 dans la salle de conférence Moussa Marie Balla COULIBALY du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM) de Bamako à la suite d'une Assemblée Générale Constitutive ayant rassemblé les acteurs des différentes régions minières du Mali (Kayes, Koulikoro, Sikasso). Elle est enregistrée au Registre des Sociétés Coopératives et dans le Journal Officiel de la République du Mali N°1761 sous le numéro d'immatriculation N2019 D9C6/0099/B.

La CNSCOM-COOP-CA est une émanation de la Feuille de Route de Chambre des Mines du Mali qui préconise l'organisation, l'encadrement et la formation des orpailleurs en coopératives. La mise en œuvre de cette Feuille de Route a permis la création des sociétés coopératives d'orpaillage dans les trois régions minières du Mali et la mise en place de la Confédération elle-même.

Elle est une faitière coopérative de troisième niveau destinée à jouer un rôle de premier rang dans l'organisation, l'encadrement et la défense des orpailleurs du Mali.

La CNSCOM-COOP-CA qui comptait pour démarrer 2 Fédérations de sociétés coopératives des Orpailleurs, 4 Unions et 26 Sociétés de base en compte aujourd'hui 247 Sociétés Coopératives de base, 15 Unions de Sociétés Coopératives et 08 Fédérations.

Dès sa création, la Confédération a été associée à un Accord d'Exécution (AE) tripartite OIT-CMM-CNCOM. La mise en œuvre dudit AE a beaucoup contribué à asseoir et consolider le leadership de la Confédération en matière d'organisation, d'encadrement et de formation des orpailleurs au Mali.

Le présent rapport narratif rend compte des activités réalisées par la CNCOM durant les Cinq premières années du mandat de son Conseil d'Administration sous le leadership de M. Amadou Sanoussy DAFPE.

En outre le présent rapport parle des difficultés rencontrées durant les cinq ans et des défis et perspectives de la Confédération pour les cinq prochaines années.

I- PRESENTATION DE LA CNSCOM

La Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali (CNSCOM-COOP-CA) a été créée en novembre 2019 avec 2 Fédérations de sociétés coopératives des Orpailleurs, 4 Unions et 26 Sociétés Coopératives de base. Elle Compte aujourd'hui 08 Fédérations de Sociétés Coopératives, 17 Unions de Sociétés Coopératives et 247 Sociétés Coopératives de base.

En tant que Faitière de 3^{ème} niveau, la CNSCOM-COOP-CA a pour objet social au Mali :

- d'entretenir une campagne permanente et adéquate de vulgarisation de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés coopératives et les autres normes auxquelles il renvoie,
- de garantir un suivi continu de l'évolution de la législation coopérative,
- de défendre aux plans national et international les intérêts de ses membres,
- d'améliorer la situation socio-économique de ses membres,
- de promouvoir l'esprit coopératif entre ses membres,
- d'améliorer le niveau de formation et de savoir-faire dans la gestion de leur entreprise.

La CNSCOM-COOP-CA s'est fixée en outre comme missions:

- de veiller à l'application des principes coopératifs au sein des fédérations, unions et sociétés coopératives qui lui sont affiliés ;
- de fournir toute assistance nécessaire pour la constitution, l'administration et la gestion des fédérations, unions et sociétés coopératives qui lui sont affiliées ;
- de promouvoir et de développer le mouvement coopératif ainsi que la coopération entre organisations à caractère coopératif ;
- de protéger et de gérer les intérêts de leurs membres auprès des organismes publics et privés;
- de fournir à ses affiliées tous services nécessaires, notamment éducatifs, administratifs, professionnels, financiers et de formation continue des coopérateurs, en vue de concourir à la réalisation de leurs objectifs ;
- d'étudier, notamment à l'aide des statistiques, les intérêts de ses affiliées et de leur donner toutes informations pouvant améliorer leurs activités ;
- d'offrir à ses affiliées ses bons offices en cas de différends ;
- d'assister ses affiliées, sous réserve des attributions spécifiques aux organes de celles-ci, dans leurs missions de surveillance ;
- d'agir en qualité d'organisme de contrôle des fédérations, unions et des coopératives affiliées;

- de déclencher, en lieu et place de ses affiliées, l'alerte, ou, saisir l'assemblée générale des unions et sociétés coopératives affiliées de toute anomalie constatée ;
- de créer un fonds pour financer les audits ou contrôles externes de ses affiliées, alimenté par cotisations annuelles de celles-ci au prorata des parts souscrites ;
- d'exercer des activités économiques dans l'intérêt de ses affiliées. L'exercice de ces activités est soumis au respect du principe de subsidiarité par rapport à celles des fédérations, unions et sociétés coopératives de base affiliées ;
- de définir les règles administratives applicables aux fédérations, unions et sociétés coopératives affiliées, sous réserve du respect des dispositions légales.

La confédération peut adhérer à des organisations régionales ou internationales. Ses organes sont :

- Le Conseil d'Administration, composé de 12 membres physiques représentant des sociétés coopératives membres de la Confédération ;
- Le Conseil de Surveillance, composé de 5 membres physiques représentant des sociétés coopératives membres de la Confédération.

Elle a également mis en place deux (2) commissions spécialisées, notamment :

- La Commission de structuration, de formation et de vulgarisation des principes coopératifs universels composée de 20 membres physiques représentant des sociétés coopératives membres de la Confédération ;
- Et la Commission de développement et d'entrepreneuriat coopératif composée également de 20 membres physiques représentant des sociétés coopératives membres de la Confédération.

Depuis sa création, la Confédération n'a cessé de s'étendre et de se positionner comme porte-voix et défenseuse des orpailleurs de toutes les régions minières du Mali.

Pour ce faire, durant ses cinq premières années d'existence, elle a entre autres :

- Poursuivi les actions d'organisation, de formation, de sensibilisation et d'encadrement de ses coopératives membres ;
- Noué le contact avec l'administration, les organismes d'appui et de soutien, les autres organisations faitières et bien d'autres partenaires ;
- Participé à des rencontres sur le plan local, national et même sou-régional.

La Confédération est aujourd'hui une organisation faitière qui compte en matière d'orpillage au Mali.

Tableau statistique des coopératives de la Confédération

N° D'ORDRE	DISTRICTS MINIERS	NOMBRE DE SOCIETES COOPERATIVES DE BASE	NOMBRE D'UNIONS	NOMBRE DE FEDERATIONS
1.	KENIEBA	25	06	01
2.	KANGABA	96	04	01
3.	KAYES / SADIOLA	35	01	00
4.	KOLON DIEBA	11	01	01
5.	KADIOLO	26	01	01
6.	YANFOLILA	22	00	01
7.	BOUGOUNI	14	03	00
8.	SIKASSO	10	01	01
9.	BAMAKO	08	00	02
TOTAL		247	17	08

II- LES ACQUIS : ACTIVITES REALISEES DURANT LES CINQ ANS (NOVEMBRE 2019-NOVEMBRE 2024)

Malgré un début difficile, marqué notamment par la survenue de la pandémie mondiale de Covid 19, la Confédération a engrangé des acquis notoires depuis novembre 2019.

En effet, forte de ses missions de représentation, d'organisation, de formation et de suivi des coopératives du secteur de l'orpaillage au Mali, la Confédération a été partie prenante de l'Accord d'Exécution (AE) entre le BIT et la Chambre des Mines du Mali, dans le cadre de la phase 1 du Projet «Accélérer l'Action pour l'Elimination du Travail des Enfants dans les Chaines d'Approvisionnement en Afrique » ACCEL-AFRICA du BIT.

Aussi, elle a peu à peu noué des partenariats avec d'autres structures intéressées par l'activité d'orpaillage au Mali.

La Confédération s'est également dotée d'un siège qu'elle a pu équiper à la hauteur de ses moyens.

Comme acquis majeurs, on peut retenir pour le compte de la Confédération les activités suivantes:

- Participation à la formation, l'information, la sensibilisation et la remise de kits de prévention du Coronavirus aux orpailleurs à l'intention de 80 sites d'orpaillage dans les localités de Kangaba, Kéniéba, Kadiolo et Kolondiéba en Novembre 2020 ;
- Participation de 10 membres de la CNSCOM à la formation des formateurs sur les outils COOP du BIT (THINK-Coop, START-Coop et MY-Coop) ;
- Sensibilisation et formation des orpailleurs l'importance et la nécessité de leur l'organisation/formalisation en Sociétés coopératives pour relever le défis du manque d'organisation du secteur dans les localités de Bougouni, Kadiolo, Kangaba, Kenieba, Kolondieba, Sadiola et Yanfolila;
- Conception et vulgarisation des outils-modèles de création pour les différents types et niveaux de sociétés coopératives d'orpaillage.
- Appui à la mise en place de 150 sociétés coopératives d'orpaillage dans les 7 districts miniers sur la base des outils-types de création des sociétés coopératives en collaboration avec les Services du Développement Social et de l'Economie Solidaire;

- Participation à la formation des membres de coopératives en vie associative;
- Participation à la formation des responsables coopératifs en administration et gestion coopératives à Bougouni, Kadiolo, Kangaba, Kolondiéba, Yanfolila et Sikasso ;
- Participation aux travaux de la Commission Technique de mise en œuvre de la Feuille de Route pour l'organisation et l'encadrement de l'orpaillage au Mali et du guichet unique, sous la conduite du Ministère des Mines;
- Elaboration de plans d'affaires pour 10 coopératives-pilotes;
- Partenariat avec la Raffinerie Maréna Gold pour l'achat et la collecte de la production d'or des coopératives membres de la Confédération ;
- Participation dans la mise en œuvre de l'Accord Cadre entre la Chambre des Mines du Mali SAER-EMPLOI-AV+/SASU pour la gestion de l'adhésion des artisans miniers au Régime d'Assurance Volontaire de l'INPS. Cette initiative a abouti à l'immatriculation de 71 artisans miniers dans ce système de sécurité sociale qui offre les couvertures suivantes:
 - ✓ *Prestations familiales;*
 - ✓ *Assurance Maladie Obligatoire;*
 - ✓ *Et assurance vieillesse, invalidité et décès.*
- Dotation de 10 coopératives en kits de santé et sécurité au travail
- Dotation de 3 coopératives-pilotes en kits production améliorée pour réduire la pénibilité du travail des orpailleurs
- Participation à la campagne de sensibilisation des orpailleurs sur le danger sanitaire lié à l'utilisation/manipulation du cyanure et du mercure sur les sites d'orpaillage à Kangaba (Dèguèdomou) et à Kolondiéba (M'Pèdiassa) ;
- Participation de 3 représentants de la Confédération à l'atelier de formation des formateurs sur l'outil GERME de l'OIT à Ségou;
- Participation de 3 représentants de la Confédération à l'atelier de coaching sur l'outil GERME de l'OIT ;

- ❑ Organisation d'une journée de plaidoyer pour la feuille de route pour la formalisation et la promotion du travail décent dans la filière orpaillage au Mali à travers le développement coopératif avec le BIT ;
- ❑ Organisation d'un atelier d'intégration et d'opérationnalisation de la feuille de route pour la formalisation et la promotion du travail décent dans la filière orpaillage au Mali à travers le développement coopératif à l'intention de toutes les régions minières, couplé à remise de kits de production et de protection aux coopératives pilotes dans les régions de Kayes Koulikoro et Sikasso ;
- ❑ Organisation d'une mission de mise relation des sociétés coopératives des orpailleurs avec un réseau de financement décentralisé (RMCR) en vue du financement de leurs plans d'affaires dans les zones de Kangaba (Tèguè) et Kolondiéba (M'Pè-Diassa) ;
- ❑ Organisation d'une campagne de restauration des sites d'orpaillage désaffectés par le bouchage des trous et la plantation d'arbres en collaboration avec les autorités traditionnelles, les collectivités territoriales et les services des Eaux et Forêts dans la Commune rurale de Nangalasso (Kolondiéba) ;
- ❑ Participation aux activités du Programme régional Sahel de la Fondation KONRAD ADENAUER STIFTUNG, notamment les conférences sur la migration et l'exploitation minière artisanale, et l'exploitation minière artisanale et la sécurité, au Mali, au Niger, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso ;
- ❑ Participation à l'atelier de réflexion sur le développement des sociétés coopératives au mali : défis et perspectives, avec la participation des responsables du BIT Mali, Abidjan et Genève;
- ❑ Participation à l'atelier de coaching des formateurs sur les outils THINK-COOP et START-COOP à Bamako le du 07 au 11 août 2022 et à Sikasso du 12 au 17 août 2022 ;
- ❑ Participation à la rencontre de concertation des acteurs du secteur minier initiée par la Fondation Konrad Adenauer Stiftung, du 07 au 09 Septembre 2022 ;

- ❑ Participation à l’atelier de validation du Plan d’Actions National pour l’Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM II 2023-2027), les 30 et 31 Janvier 2023 ;
- ❑ Participation à l’atelier de renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance minière sur le Guide de la mise en œuvre mécanisme de rapport sur l’approvisionnement local (MRAL), le 22 décembre 2023 au Grand Hôtel ;
- ❑ Participation la rencontre intitulée : Présentation/analyse des barrières d’accès des populations à risques de travail des enfants aux mécanismes de protection sociale en santé sous l’égide du BIT;
- ❑ Réception d’une mission du Président du Burkina Faso venue s’enquérir de l’expérience de la Confédération en matière d’organisation des orpailleurs : accueil, introduction auprès du Ministère des mines et ses services techniques, du CESC, de la CMM, visite de terrain à Kangaba et diner d’aurevoir;
- ❑ Participation de 3 représentants de la CNSCOM à l’atelier d’adaptation de l’outil Start COOP de l’OIT à Ségou ;
- ❑ Participation à la table ronde et cérémonie de lancement du comité multipartite d’évaluation et de suivi des risques dans les zones de production artisanales au Mali ;
- ❑ Participation à l’atelier d’élaboration de plans de renforcement des capacités en et en matériel pour les différents groupes cibles (OSC, média, syndicats, Secteur privé, Sociétés Coopératives etc....) ;
- ❑ Participation à l’atelier de formation sur l’organisation et la mise en place de plans de formation et suivi aux différents acteurs ciblés sur les risques, problématiques et solutions possibles aux PFTE ;
- ❑ Participation à l’atelier d’élaboration en collaboration avec les acteurs ciblés notamment les OSC, d’une stratégie de communication / plaidoyer focalisée sur les enjeux, les problématiques des PFTE, destiné à plusieurs acteurs aux niveaux national et local. (Gouvernement, District, secteur privé, organisations internationales) dans chaque pays ;

- ❑ Novembre 2023 : Participation à une enquête d'évaluation en ligne sur les niveaux de connaissance des partenaires dans les quatre domaines thématiques couverts par le projet ACCEL ;
- ❑ Participation au forum régional de partage de connaissances de l'OIT sur « Les solutions innovantes pour réduire le travail des enfants et le travail forcé en Afrique », à Nairobi au Kenya ;
- ❑ Appui aux orpailleurs pour la mise en place de coopératives d'orpailleurs dans la commune de Niena (Coopératives de Niena, Mandiela, Djambougou) et Finkolo Ganadougou (Coopérative de N'Tjikouna) ;
- ❑ Appui (Organisation) à la mission du BIT : Visite du conseiller technique principal du projet ACCEL, précisément à Mpè Diassa pour rencontrer les coopératives d'orpailleurs appuyées par le projet ;
- ❑ Réception de la mission d'évaluation des facteurs incitatifs et contraintes pour l'amélioration de la sécurité et la santé au travail dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle d'or au Mali (Niena et Mandiela).

III-DEFIS ET PERSPECTIVES

3-1- Défis

Malgré les acquis de la Confédération, elle reste confrontée à de nombreux défis, dont:

- L'accès à des espaces de travail appropriés tel que préconisé par le Code minier, en l'occurrence les couloirs d'orpaillage;
- L'accès à des sources de financement pour permettre aux orpailleurs de financer la production;
- La meilleure organisation du circuit de commercialisation de l'or issu de l'artisanat minier à travers les collecteurs, les centrales et les comptoirs d'achat;
- L'instauration d'un guichet unique pour l'exportation de la production d'or issue de l'artisanat minier.

3-2- Perspectives

En perspective, la Confédération envisage de travailler sur :

- Le renforcement de la collaboration avec le ministère des mines en vue d'une meilleure prise en charge de la problématique de l'orpaillage au Mali ;
- La poursuite et le renforcement de la collaboration avec la Chambre des Mines du Mali pour le renforcement des capacités et l'équipement des orpailleurs ;
- L'opérationnalisation du partenariat avec la Raffinerie d'or Maréna Gold pour la collecte et l'affinage de la production de l'or issu de l'artisanat minier au Mali avant son exportation;
- La signature et la mise en œuvre d'un Accord d'Etablissement (AE) avec le BIT dans le cadre de la phase2 du projet ACCEL AFRICA sur la «Feuille de route pour la formalisation et la promotion du travail décent dans la filière orpaillage au Mali à travers le développement coopératif» ;
- Le renforcement et la poursuite de la collaboration avec le Programme régional Sahel de la Fondation KONRAD ADENAUER STIFTUNG, notamment sur la problématique des mouvements transfrontaliers des orpailleurs dans la sous-région.

CONCLUSION

En cinq ans d'existence, la Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs a engrangé des résultats respectables.

Malgré les difficultés liées notamment au manque des ressources financières, les efforts déployés ont pu permettre à la CNSCOM de réaliser, entre autres :

- Le renforcement de l'implantation de la Confédération par l'assistance pour la création de nouvelles coopératives dans toutes les zones minières (sociétés coopératives de base, unions et fédérations de sociétés coopératives) ;
- Le renforcement des capacités des membres de la Confédération en administration et gestion coopératives, sur la lutte contre le travail des enfants, sur les dangers liés à l'utilisation des produits chimiques toxiques en matière d'orpillage etc ;
- Le positionnement de la Confédération en tant qu'entité interlocutrice sur les questions d'orpillage, tant au plan national que sous régional.

Malgré ces efforts, le chemin vers l'émergence de l'orpillage et le développement des orpailleurs reste assez long. C'est pourquoi les plus importants défis à relever demeurent :

- L'accès à des espaces de travail (couloirs d'orpillage) dans toutes les zones d'orpillage ;
- L'accès au financement pour l'équipement des coopératives des orpailleurs en vue d'améliorer leurs conditions de travail ;
- L'organisation du circuit de collecte, de vente et d'exportation de la production.

Ces défis devront servir de boussole pour l'édification du meilleur avenir de la Confédération.